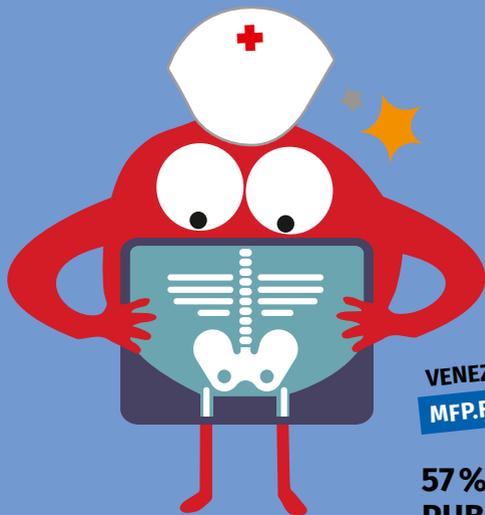


# MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE



VENEZ TÉMOIGNER SUR  
[MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE](https://mfp.fr/mobilisationfonctionpublique)

**57% DES AGENTS  
PUBLICS HOSPITALIERS  
SOUFFRENT DE TROUBLES  
MUSCULO-SQUELETTIQUES.**

**QUAND ILS ONT MAL,  
LE SERVICE PUBLIC VA MAL  
ET LES PATIENTS EN SOUFFRENT !!**

**MOI, AGENT HOSPITALIER,  
JE VOUS SOIGNE  
MAIS POUR MA SANTÉ, JE DOIS ME  
DÉBROUILLER !!**



## **MA SANTÉ NE PÈSE RIEN.**

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge *a minima* à 50 % par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**).

Pour les agents hospitaliers, la participation de l'employeur est **inexistante**. Pourquoi la loi n'est-elle toujours pas appliquée ?

## **LORSQUE JE SERAI RETRAITÉ, QUI ME SOIGNERA ?**

Lorsqu'un personnel soignant part à la retraite, il perd aussitôt l'accès aux soins dans l'établissement où il travaillait. Belle reconnaissance pour toutes ces années passées à soigner des milliers de personnes !!

## **FIN D'UNE IDÉE REÇUE : ME SOIGNER N'EST PAS GRATUIT !!**

Les personnels soignants peuvent bénéficier de soins gratuits dans un établissement où ils interviennent. Mais quand ils sont dans un EHPAD ou une maison de retraite, cela devient très compliqué même pour faire une simple prise de sang. Et pour tous les soins extérieurs ? Aucune prise en charge de l'employeur public !!